

5 novembre 1999

**Proposition du Conseil administratif en vue du bouclage de divers comptes d'acquisitions terminés, sans demande de crédit complémentaire.**

Mesdames et Messieurs les conseillers,

**Préambule**

Cette proposition a pour but de présenter à votre Conseil le décompte final de divers crédits d'acquisitions terminés, dont la responsabilité incombe au service des achats.

**Pratique comptable**

Durant de nombreuses années, l'acquisition et le renouvellement du mobilier et des véhicules de l'administration municipale étaient effectués par le biais du crédit de fonctionnement annuel ou par des demandes de crédits extraordinaires sporadiques. Sur décision du Conseil administratif, ces opérations d'acquisitions et de renouvellement, prévues dans le plan financier quadriennal (PFQ), sont effectuées via des crédits extraordinaires annuels; depuis 1995 pour les véhicules et engins spécifiques (hors SIS et Voirie) et depuis 1997 pour le mobilier, les machines de bureau et équipements de nettoyage.

Le recensement annuel des besoins est effectué par la direction du service des achats. Après concertation avec les services concernés et en cas de conflit d'intérêts, les priorités sont déterminées par les directions de département, non sans tenir compte du montant correspondant prévu au PFQ.

**Services concernés**

La disponibilité des crédits extraordinaires votés par le Conseil municipal a permis de doter les services, selon la liste suivante :

*1) Renouvellement de véhicules et engins spécifiques (hors SIS et Voirie)*

<b>Services</b>	<b>Prop. n° 364</b>	<b>Prop. n° 60</b>	<b>Prop n° 169</b>
	14.03.95	13.03.96	14.01.97
Secrétariat général du CA		X	
Service des achats - Ugv	X		
Service de l'énergie	X		
Division art et culture		X	
Conservatoire et Jardin botaniques		X	X
Bibliothèques municipales	X		
Service des sports		X	X
Protection civile	X		
SEVE	X	X	X
Service social		X	
Pompes funèbres et cimetières	X	X	X

2) *Renouvellement/acquisition de mobilier, machines de bureau et équipements de nettoyage, moyens audio-visuels*

Services	Prop. n° 168	Prop. n° 304
	18.02.97	10.02.98
Archives		X
Information et communication		X
Secrétariat du Conseil municipal		X
Direction des systèmes d'information	X	X
Office du personnel		X
Direction des finances		X
Caisse municipale et accueil		X
Comptabilité générale et budget	X	
Gérance immobilière municipale	X	X
Taxe professionnelle communale	X	X
Division aménagement et constructions		X
Administration et opérations foncières		X
Service d'urbanisme	X	
Service de l'énergie	X	X
Division Voirie et nettoyage		X
Direction du Dpt des affaires culturelles	X	
Division Art et culture		X
Conservatoire et Jardin botaniques	X	X
Musée d'art et d'histoire	X	X
Bibliothèque d'art et d'archéologie	X	X
Cabinet des estampes		X
Musée de l'horlogerie		X
Muséum d'histoire naturelle	X	X
Bibliothèques municipales	X	X
Bibliothèque publique et universitaire	X	X
Institut et musée Voltaire		X
Direction Dpt des sports et de la sécurité		X
Service des sports	X	X
Service d'incendie et de secours	X	X
Service des agents de ville et du domaine public	X	X
SEVE		X
Office de l'état civil	X	X
Service social	X	X
Délégation à la petite enfance		X
Contrôle financier	X	X

Le Conseil administratif vous propose donc de prendre connaissance des situations financières finales des différents crédits ci-après.

*Boucllement des comptes sans demande de crédit supplémentaire :*

-	PFQ 110.34.02 A46 9500629 IMMO360	Fr.
	Crédit pour le renouvellement de vingt-deux véhicules et engins spécifiques de l'administration municipale hors ceux du SIS et de la Voirie, ainsi qu'un bibliobus pour les bibliothèques municipales	
	Proposition n° 364 votée par le Conseil municipal	
	le 14 mars 1995	1 844 000.00
	Dépenses	1 710 932.00
	Différence (non-dépendu)	133 068.00
-	PFQ 110.34.03 A46 9600113 IMMO565	Fr.
	Crédit pour le renouvellement de vingt véhicules et engins spécifiques de l'administration municipale hors ceux du SIS et de la Voirie	
	Proposition n° 60 votée par le Conseil municipal	
	le 13 mars 1996	1 257 000.00
	Dépenses	1 091 041.75
	Différence (non-dépendu)	165 958.25
-	PFQ 110.34.04 A46 9700329 IMMO461	Fr.
	Crédit pour le renouvellement de vingt et un véhicules et engins spécifiques de l'administration municipale hors ceux du SIS et de la Voirie	
	Proposition n° 169 votée par le Conseil municipal	
	le 14 janvier 1997	1 031 000.00
	Dépenses	867 505.75
	Différence (non-dépendu)	163 494.25
-	PFQ 110.45.01 A46 9700330 IMMO534	Fr.
	A46 9700332 IMMO535	
	Crédit destiné au renouvellement / acquisition de mobilier, machines de bureau et équipements de nettoyage	
	Proposition n° 168 votée par le Conseil municipal	
	le 18 février 1997	375 825.00
	Dépenses	302 803.60
	Différence (non-dépendu)	73 021.40
-	PFQ 110.45.02 A46 9800409 IMMO821	Fr.
	A46 9800410 IMMO822	
	Crédit destiné au renouvellement / acquisition de mobilier, machines de bureau et équipements de nettoyage	
	Proposition n° 304 votée par le Conseil municipal	
	le 10 février 1998	320 000.00
	Dépenses	316 001.55
	Différence (non-dépendu)	3 998.45

Au bénéfice de ces explications, nous vous invitons, Mesdames, Messieurs, les conseillers, à approuver le projet d'arrêté ci-après.

## PROJET D'ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

sur proposition du Conseil administratif,

*arrête :*

*Article premier.* - Approuve le boucllement du compte relatif au renouvellement de vingt-deux véhicules et engins spécifiques de l'administration municipale hors ceux du SIS et de la Voirie, ainsi qu'un bibliobus pour les bibliothèques municipales (proposition n° 364).

*Art. 2.* - Approuve le boucllement du compte relatif au renouvellement de vingt véhicules et engins spécifiques de l'administration municipale hors ceux du SIS et de la Voirie (proposition n° 60).

*Art. 3.* - Approuve le boucllement du compte relatif au renouvellement de vingt et un véhicules et engins spécifiques de l'administration municipale hors ceux du SIS et de la Voirie (proposition n° 169).

*Art. 4.* - Approuve le boucllement du compte relatif au renouvellement / acquisition de mobilier, machines de bureau et équipements de nettoyage (proposition n° 168).

*Art. 5.* - Approuve le boucllement du compte relatif au renouvellement / acquisition de mobilier, machines de bureau et équipements de nettoyage (proposition n° 304).